



ACTION MATIÈRES



4 TONNES/AN DE DÉCHETS EN MOINS

EN METTANT EN PLACE L'APPROVISIONNEMENT EN GRAND VOLUME

Industrie agro-alimentaire	MARIE	
	Fabrication de plats cuisinés	
	Localisation :	Saint Didier-sur-Chalaronne (Ain)
	Effectif :	180
	Contact :	Séverine MELLET
	Mèl :	severine.mellet@marie.fr



« Nous souhaitons poursuivre la réduction des déchets sur le site. L'utilisation de containers 1000 l réutilisables au lieu de seaux plastiques 15 Kg jetables a été enclenchée mais reste à fiabiliser et à pérenniser du point de vue process industriel. »

Séverine MELLET, Resp Qualité / Coordination Environnement

REPLACEMENT DE PETITS SEAUX PERDUS PAR DES GRANDS CONTENANTS CONSIGNÉS

Investissement	Gains financiers	Temps de retour
Aucun	1 k€ / an	Immédiat
Réduction des déchets	4 tonnes /an	

Accompagnées par l'ADEME, 49 entreprises témoignent qu'il reste des gisements de performance importants sur les matières et l'énergie.

Retrouvez l'ensemble des actions de ces entreprises et vous aussi passez à l'action !



IMPACT DE L'ACTION

- 4,5 t CO₂e/an
soit l'équivalent de 17 800 km en voiture

RÉDUCTION DU TONNAGE DES EMBALLAGES

L'approvisionnement matières pour les préparations alimentaires est faite en petits contenants, à l'aide de seaux d'une contenance de 15 kg.

Ce mode opératoire génère la production de 4 tonnes de déchets par an, soit plus de 9 000 emballages qui n'étaient pas valorisés.

CONCERTATION AVEC LE FOURNISSEUR



L'entreprise s'est rapprochée de son fournisseur pour modifier les modalités d'approvisionnement.

L'ingrédient concerné est maintenant livré en contenants grand volume de 1 000 litres consignés.

Une période d'ajustement est nécessaire pour optimiser les conditions de vidage des contenants grands volumes afin de limiter les pertes de matières (pressage des saches).

L'usine s'inscrit dans une démarche de réduction de plus de 9 000 unités d'emballages utilisés.

Ceci génère une économie de 1 k€ par an sur la gestion des déchets et optimise le coût d'achat de la matière première.

BONNE PRATIQUE À DIFFUSER

Cette action réduit la pénibilité au travail des opérateurs en supprimant la manipulation des seaux de 15 kg. Elle n'augmente pas le taux de pertes de matières premières par rapport aux seaux (l'eau de rinçage des seaux était utilisée dans la préparation).

Ce type de démarche peut être transposé dans toutes les entreprises s'approvisionnant en contenants de petits volumes.

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

www.ademe.fr

Octobre 2016



EN PARTENARIAT AVEC :

